



Affiché du : 12/10/2022
Au : 02/12/2022

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE L'ORBIQUET

Par arrêté n°2021-097 du 20 juillet 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de l'Orbiquet.

OBJETS DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE :

- Réduire une partie du linéaire de rez-de-chaussée actif sur Orbec qui n'est plus en cohérence avec la dynamique commerciale actuelle pour permettre une reprise d'attractivité du cœur de ville
- Revoir la règle sur le nombre de stationnement imposé en zone Ua ;
- Compléter le règlement écrit sur certaines zones manquant de dispositions et de précisions réglementaires ;
- Revoir la hauteur maximale autorisée des annexes au règlement écrit pour permettre des projets plus qualitatifs vis-à-vis des constructions typiques du Pays d'Auge notamment

Par délibération n°2021.093 en date du 30 septembre 2021 le Conseil Communautaire a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLUi.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre d'observations du public seront tenus à la disposition du public du lundi 31 octobre 2022 à 9h au jeudi 01 décembre 2022 à 17h inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- A la mairie d'Orbec, lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h45, mardi et jeudi de 8h30 à 12h ;
- A la mairie de Valorbiquet, pôle administratif de St-Julien-de-Mailloc, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- A l'Agglomération Lisieux Normandie, dans les locaux du Pôle « Aménagement de l'Espace » lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi et jeudi de 9h à 12h et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h (38 rue du Carmel – Lisieux).

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie www.lisieux-normandie.fr, page Aménagement de l'Espace.

Les observations peuvent être envoyées à l'adresse mail dédiée suivante : enquetepublique@agglo-lisieux.fr ou par courrier à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie.

A l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté d'Agglomération en présente le bilan devant le conseil communautaire qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.